

# INVESTISSEMENTS DURABLES AU KATANGA



CADRE DE DIALOGUE POUR  
LES INVESTISSEMENTS DURABLES  
AU KATANGA

## Rapport de la 33<sup>ème</sup> plénière

### **L'ARTISANAT MINIER : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET DEFIS DANS LA FILIERE CUIVRE-COBALT PAR RAPPORT AUX OPPORTUNITES DE LA LOI N°18/001 MODIFIANT ET COMPLETANT LA LOI N°007/2002 DU 11 JUILLET PORTANT CODE MINIER**



Prof. Dr Ir **Arthur KANIKI TSHAMALA**  
*Modérateur - Consultant*

Décembre 2019

## CONTENU

CONTENU .....	2
ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....	3
INTRODUCTION .....	4
1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES .....	5
1.1. Contexte et justification .....	5
1.2. Objectifs de la plénière .....	6
1.3. Méthodologie.....	6
1.4. Programme de l’atelier .....	7
2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE .....	10
2.1. Allocutions.....	10
2.2. Discussions en Panel .....	11
2.3. Communications .....	12
2.4. Débats en plénière .....	15
3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE .....	16
3.1. Communications .....	16
3.2. Débat général.....	18
3.3. Travail en carrefours et restitution en plénière.....	18
4. RECOMMANDATIONS .....	19
4.1. Recommandations du Groupe 1 .....	19
4.2. Recommandations du Groupe 2 .....	19
4.3. Recommandations du Groupe 3 .....	20
CONCLUSION .....	21
ANNEXES.....	22

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- **BGSM** : Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier
- **CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- **CP** : Comité de Pilotage
- **DISM** : Développement Economique Intégré du Secteur Minier
- **Dr** : Docteur
- **EMA** : Exploitation Minière Artisanale
- **FOMIN** : Fonds Minier pour les générations futures
- **IDAK** : Investissements pour le Développement Durable du Katanga
- **Mme** : Madame
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- **OHADA** : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **SAEMAPE** : Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
- **SE** : Son Excellence
- **SG** : Secrétaire Général
- **ZEA** : Zone d'Exploitation Artisanale

## INTRODUCTION

A Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga, du 04 au 05 novembre 2019, il a été organisé la 33<sup>ème</sup> plénière du Cadre de Dialogue pour les Investissements Durables au Katanga (IDAK en sigle) autour du thème : « ***L'artisanat minier : organisation, fonctionnement et défis dans la filière cuivre-cobalt par rapport aux opportunités de la loi n°18/001 modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet portant code minier*** ».

En effet, Le Président de la République Démocratique du Congo a promulgué le 09 mars 2018, la Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, qui a l'avantage d'apporter plusieurs innovations, notamment l'élargissement du rôle des acteurs provinciaux dans la régulation du secteur minier artisanal. Ces innovations sont une opportunité pour les provinces, notamment pour une mise en œuvre effective du plan stratégique de développement du secteur minier 2016-2021, qui se donne comme mission d'assurer la bonne gouvernance du secteur et mettre en valeur de façon optimale les ressources et le territoire. Cette mission repose sur une vision de développer un secteur compétitif et durable, socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise.

En analysant les forces et faiblesses des dispositions du code, les parties prenantes au dialogue de la 33<sup>ème</sup> Plénière IDAK veulent s'interroger sur : comment les innovations du code minier peuvent contribuer au développement de l'artisanat minier ? quelles sont leurs limites et les défis à relever pour améliorer les conditions d'exploitation minière artisanale ? Quelles sont les initiatives provinciales de fiabilisation de la chaîne de production des minerais et leur état de mise en œuvre ? Comment le Haut-Katanga peut s'inspirer des initiatives de la province du Lualaba en vue de relever les défis du secteur minier artisanal dans la province ?

C'est dans cette optique que les parties prenantes au dialogue sur le développement durable du secteur minier regroupées au sein de l'IDAK, avec l'appui de la Coopération Allemande à travers la GIZ, ont choisi de se réunir à Lubumbashi, du 04 au 05 Novembre 2019.

Les travaux de cette 33<sup>ème</sup> plénière se sont déroulés pendant 2 jours dans la Salle des fêtes de Kalubwe Lodge à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga et ont réuni une centaine de participants venus des provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et de Kinshasa. Ce document, est un rapport final qui synthétise le travail abattu par les participants ainsi que les recommandations formulées par eux.

Outre l'introduction et la conclusion, le présent rapport est subdivisé en quatre points. Le premier point rappelle les termes de références de la plénière ; le second et le troisième point portent, respectivement, sur le déroulement de la première et de la deuxième journée des travaux. Enfin, le quatrième point donne les recommandations formulées par les participants.

## 1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES

### 1.1. Contexte et justification

Le Président de la République Démocratique du Congo a promulgué le 09 mars 2018, la Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, qui a l'avantage d'apporter plusieurs innovations, notamment l'élargissement du rôle des acteurs provinciaux dans la régulation du secteur minier artisanal. Ces innovations sont une opportunité pour les provinces, notamment pour une mise en œuvre effective du plan stratégique de développement du secteur minier 2016-2021, qui se donne comme mission d'assurer la bonne gouvernance du secteur et mettre en valeur de façon optimale les ressources et le territoire. Cette mission repose sur une vision de développer un secteur compétitif et durable, socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise.

Au niveau provincial, plus précisément au Lualaba, le Gouvernement a initié des mesures contribuant à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais de la filière cuivre-cobalt. Les plus remarquables étant la création d'un centre de négoce des produits miniers issus de l'artisanat, la mise en place sur arrêté du Gouverneur d'une Direction provinciale de suivi des réformes. Dans une démarche participative du secteur privé, du gouvernement et de la société civile, l'élaboration d'un plan opérationnel et stratégie de sortie des enfants dans les mines a été faite, plan initié et porté par l'IDAK. Dans la même lancée, la création d'un groupe de travail multi acteurs pour la lutte contre l'envahissement illégal des sites miniers industriels par les artisanaux a eu lieu. Malheureusement, au niveau de la province du Haut-Katanga, peu d'initiatives pouvant permettre d'établir un état des lieux, de sensibiliser les acteurs et d'implémenter des mesures favorables à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais ont entreprises jusque-là. Cette situation montre l'urgence de pouvoir ramener le débat au niveau de la province en vue de pousser les acteurs à réfléchir ensemble sur cette thématique et formuler des recommandations concertées.

Au-delà de ces mesures, et au regard des attentes des opérateurs miniers artisanaux à l'amélioration des conditions d'extraction et de commercialisation des produits issus du secteur minier artisanal, la plénière de l'IDAK souhaite cette fois-ci examiner les solutions proposées par le code minier révisé pour l'amélioration de la gouvernance du secteur minier artisanal et accompagner les nouvelles autorités de la province du Haut-Katanga dans l'implémentation de leur vision du secteur minier artisanal.

En analysant les forces et faiblesses des dispositions du code, les parties prenantes au dialogue de la 33<sup>ème</sup> Plénière IDAK veulent s'interroger sur : comment les innovations du code minier peuvent contribuer au développement de l'artisanat minier ? quelles sont leurs limites et les défis à relever pour améliorer les conditions

d'exploitation minière artisanale ? Quelles sont les initiatives provinciales de fiabilisation de la chaîne de production des minerais et leur état de mise en œuvre ? Comment le Haut-Katanga peut s'inspirer des initiatives de la province du Lualaba en vue de relever les défis du secteur minier artisanal dans la province ?

Cette plénière sera aussi une opportunité pour les acteurs au dialogue et les nouvelles autorités de réfléchir ensemble sur une vision de l'organisation du secteur minier artisanal au Haut-Katanga.

C'est dans cette optique que les parties prenantes au dialogue sur le développement durable du secteur minier regroupées au sein de l'IDAK, avec l'appui de la Coopération Allemande à travers la GIZ, ont choisi de se réunir à Lubumbashi, du 04 au 05 Novembre 2019.

## **1.2. Objectifs de la plénière**

### **1.2.1. Objectif principal**

L'objectif principal de cette plénière est de contribuer au développement de l'artisanat minier du Haut-Katanga, en relevant les obstacles à la mise en œuvre des dispositions prévues par le code minier relatives au secteur minier artisanal.

### **1.2.2. Objectifs spécifiques**

- Examiner les forces et faiblesses des dispositions du code minier révisé relatives à l'artisanat minier et en proposer des mesures pouvant inspirer des réformes ;
- Faire un état des lieux et avoir une première vue d'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur minier artisanal de la province du Haut-Katanga (quelles coopératives sur quelles ZEA ?) ;
- Permettre aux acteurs du Haut-Katanga de s'inspirer des initiatives de la province du Lualaba en matière d'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais au Haut-Katanga ;
- Proposer des orientations pouvant faciliter l'interaction des parties prenantes dans l'accompagnement du gouvernement provincial à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement par des réformes ;
- Formuler des recommandations qui reflètent la vision de l'IDAK à l'OCDE sur la thématique d'assainissement des chaînes d'approvisionnement responsables des minerais dans la région du Grand Katanga.

## **1.3. Méthodologie**

Les présentations seront faites dans les panels et sessions paires, suivies des débats en plénière pour la formulation des recommandations aux parties prenantes à savoir le secteur public, secteur privé, la société civile, le secteur minier artisanal et les sociétés de gardiennage. Les présentations devront être en Power point pour une durée maximale de 15 minutes.

## 1.4. Programme de l'atelier

L'atelier s'est déroulé suivant le programme présenté aux tableaux 1 et 2 respectivement pour la première et la deuxième journée.

**Tableau 1.1.** Programme de la première journée de l'atelier

Heure	Thème	Intervenants
9h00'	Arrivée des Participants et des officiels	Protocole
10h00'	Cérémonie d'ouverture de la Plénière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hymne national</li> <li>• Mot de bienvenu par Me Freddy KITOKO, Président du CP IDAK</li> <li>• Mot de circonstance de la GIZ par M. Yvon MBWEBWE, Conseiller Technique (DISM)</li> <li>• Mot d'ouverture de la plénière par le Représentant de SE M. le Gouverneur de la province du Haut-Katanga</li> </ul>
10h45'	Pause-café	Service Traiteur
10h30'	Panel 1 : Assainissement de la chaîne d'approvisionnement, Approvisionnement responsable en minerais « compréhension, défis, opportunité et réglementation »	Facilitateur
<b>1<sup>ère</sup> partie : Secteur minier artisanal en RDC : Vision, loi et aperçu général</b>		
10h45'	La vision du Ministère National des Mines sur l'exploitation minière artisanale	Mr IKOLI, S.G. aux Mines
11h00'	Code minier révisé « les innovations du code minier en rapport avec l'organisation du secteur minier artisanal en RDC « Rôle du gouvernement national et des provinces »	Chef de Division des mines du Haut-Katanga
11h15'	Quelle est la cartographie des intervenants en province du Haut-Katanga (quelle coopérative sur quelle ZEA) quels sont les défis dans la surveillance du secteur	Chef de Bureau Provincial du SAEMAPE/Haut-Katanga
11h30'	Aperçu général du secteur minier artisanal en RDC cas du Nord Kivu	Mme Mariana BWEMA/Coordonnatrice IFEDD
12h30'	Débat Général	Facilitateur
13h30'	Pause-Repas	Service Traiteur

<b>2<sup>ème</sup> partie : Initiatives d'assainissement de la chaîne d'approvisionnement au Lualaba</b>		
<b>14h30'</b>	L'assainissement de la chaîne d'approvisionnement artisanal des minerais : « Quelles approches ? Quels défis ? Et quelles limites ? »	Ministre Provincial des Mines du LUALABA
<b>14h45'</b>	Les attentes du gouvernement provincial du Haut-Katanga aux parties prenantes dans l'organisation de l'exploitation et la commercialisation des produits issus de l'exploitation artisanale	Ministre Provincial des Mines du Haut-Katanga
<b>15h00'</b>	Les initiatives tripartites d'organisation d'une chaîne d'approvisionnement responsable des minerais, de professionnalisation du secteur	Dr Guy MUSWIL / CP IDAK
<b>15h15'</b>	Débat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment avoir une vision commune d'exploitation au regard du contexte de nos provinces ? »</li> </ul>	Facilitateur
<b>16h30'</b>	Fin de la Première journée	

**Tableau 1.2.** Programme de la deuxième journée de l'atelier

<b>Heure</b>	<b>Thème</b>	<b>Intervenants</b>
<b>3<sup>ème</sup> partie : Vision d'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais au Haut-Katanga</b>		
<b>9h00'</b>	Le secteur artisanal du Haut-Katanga à la lumière des attentes des utilisateurs finaux. Que faire pour quel résultat ?	Monsieur Sebastian, BGR
<b>9h15'</b>	Quelles stratégies pour surmonter les défis de l'assainissement de la production artisanale du cobalt ? Modèles et expérience de la filière de 3T	Monsieur Robert Bitumba
<b>9h30'</b>	La coopérative OHADA au regard de l'organisation de la coopérative selon le code minier. Défis et opportunité : comment avancer si vite du point de vue juridique ?	Jacques Kaumba
<b>9h45'</b>	Partage d'expérience de la situation de la femme dans le secteur minier artisanal	Madame Agnès Kabey
<b>10h00'</b>	Pause-café	Service Traiteur
<b>10h30'</b>	Débat général	Facilitateur
<b>11h00'</b>	Groupe de travail par composantes « formulation des recommandations »	
<b>13h00'</b>	Pause-Repas	Service Traiteur

<b>14h00'</b>	Présentation des recommandations de trois groupes	Rapporteurs des groupes
<b>15h30'</b>	Adoption des recommandations générales	Composantes IDAK/Facilitateur
<b>16h00'</b>	Actualités de l'IDAK	Vice-Président de l'IDAK
<b>16h20'</b>	Mot de clôture	S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga
<b>16h30'</b>	Cocktail	Service Traiteur

## 2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE

La première journée de la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK sur « *L'artisanat minier : organisation, fonctionnement et défis dans la filière cuivre-cobalt par rapport aux opportunités de la loi n°18/001 modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet portant code minier* » a connu 4 temps forts :

- Les allocutions ;
- Les discussions en Panel ;
- Les présentations ;
- Les débats en plénière.

### 2.1. Allocutions

Après l'hymne national, la journée s'est ouverte sur 3 allocutions :

- La première allocution a été celle de Monsieur **Freddy KITOKO**, Président du Comité de Pilotage de l'IDAK. Dans son mot, l'intervenant a remercié les participants d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'organisation et leur a souhaité la bienvenue à la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK. L'intervenant a poursuivi son allocution en montrant la nécessité de traiter de la question de l'artisanat minier. Pour l'intervenant, l'artisanat minier a toute son importance car il contribue à près de 20% de la production minière dans la filière cuivre-cobalt. Il a terminé son intervention en remerciant les différentes parties prenantes au dialogue d'avoir répondu favorablement à l'invitation du comité de pilotage de l'IDAK et en souhaitant à tous les participants des excellentes conditions de travail.
- La deuxième allocution a été celle de Monsieur **Yvon MBWEBWE**, Conseiller Technique à la GIZ. Dans son mot, l'intervenant est revenu sur l'importance de traiter de la question de l'artisanat minier ; car, pour lui, mieux géré, ce secteur peut être un moteur de développement pour les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga. Il a ensuite brièvement expliqué le projet « Développement Economique Intégré du Secteur Minier » (DISM) qui vient remplacer le projet « Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier » (BGSM) arrivé à son terme. Poursuivant son allocution, l'intervenant a donné la nouvelle approche d'appui au secteur de l'artisanat minier qui va tourner autour de la formation professionnelle et qui va appuyer les coopératives et les organisations de la société civile qui sont opérationnelles dans la filière du cobalt. Il a terminé son intervention en les invitant à répondre aux appels à projets qui seront lancés dans ce cadre.
- La troisième allocution a été celle de Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial du Plan, Représentant de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga empêché. Dans son intervention, l'orateur a exprimé son plaisir de prendre la parole à l'occasion de ces assises qui se tiennent à Lubumbashi. Pour

l'intervenant, le thème choisi rencontre l'intérêt du Gouvernement Provincial du Haut-Katanga dans le cadre d'une exploitation minière artisanale responsable. Poursuivant son mot, l'intervenant a évoqué les enjeux de cette 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK dont l'occasion de lever les obstacles et de trouver des stratégies de développer l'artisanat minier par rapport aux opportunités qu'offre la nouvelle loi minière. L'intervenant a terminé son mot en invitant les participants à s'engager dans des discussions objectives, sans passion, pour aboutir à des recommandations attendues par le Gouvernement Provincial dans l'intérêt général de la population de deux provinces concernées.



Figure 2.1. Photo du calicot de la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK

## 2.2. Discussions en Panel

Le premier Panel était composé des personnalités suivantes :

- Madame Dorothee MASELE : Représentante des Entreprises ;
- Madame Sophie : Directrice de la réforme de l'artisanat minier et suivi des procédures dans la Province du Lualaba ;
- Monsieur KAMUSAKE KABWITA : Représentant des creuseurs ;
- Madame Alphonsine TSHILEFE : Présidente de FEMIAN et Représentante des coopératives minières.

Le Panel a eu pour mission d'analyser l'histoire de la main-d'œuvre féminine dans les mines du point de vue rôle et compétences dans la chaîne de production et de proposer, à chaud, quelques pistes des solutions. Les principales questions adressées aux panelistes par le modérateur sont :

- A Madame Sophie : En tant que Responsable de la Direction de la réforme de l'artisanat minier et suivi des procédures, quelle est votre vision de la main-d'œuvre féminine dans le secteur minier ?

- A Madame Alphonsine : Quel est l'état des lieux de l'Exploitation Minière Artisanale dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga du point de vue de la main-d'œuvre féminine ?
- A Madame Dorothée : Que faire pour sortir les femmes de l'artisanat minier et les amener à un niveau de qualification supérieure ?
- A Monsieur Kamusake : Pourquoi il n'y a pas de femmes qui entrent dans les puits pour creuser les minerais ? Est-ce que leur participation à ce niveau est nécessaire ?

Les panelistes ont répondu aux questions leur adressées. Des compléments d'informations ont été fournis par les participants.

### 2.3. Communications

La première journée de la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK a connu 6 communications. Il s'agit de :

- 1) *La vision du Ministère National des Mines sur l'exploitation minière artisanale, présentée par Monsieur Emmanuel NDIMUBANZI, Directeur des Carrières au Secrétariat Général des Mines ;*
- 2) *Code minier révisé « les innovations du code minier en rapport avec l'organisation du secteur minier artisanal en RDC « Rôle du gouvernement national et des provinces », présentée par Monsieur Honoré MBAYO, Chef de Cellule de l'Artisanat Minier et Représentant du Chef de Division Provinciale des mines du Haut-Katanga ;*
- 3) *Quelle est la cartographie des intervenants en province du Haut-Katanga (quelle coopérative sur quelle ZEA) quels sont les défis dans la surveillance du secteur ? Présentée par Monsieur Youssouf MUSIWA, Responsable en charge de la formation et gestion des coopératives minières, Représentant du Directeur Provincial du SAEMAPE/Haut-Katanga ;*
- 4) *Aperçu général du secteur minier artisanal en RDC, cas du Nord Kivu, présentée par Madame Mariana BWEMA/Coordonnatrice IFEDD ;*
- 5) *La coopérative OHADA au regard de l'organisation de la coopérative selon le code minier. Défis et opportunité : comment avancer si vite du point de vue juridique ? Présentée par Maître Jacques KAUMBA ;*
- 6) *Les attentes du gouvernement provincial du Haut-Katanga aux parties prenantes dans l'organisation de l'exploitation et la commercialisation des produits issus de l'exploitation artisanale, présentée par Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines du Haut-Katanga.*

La première communication, celle de Monsieur Emmanuel NDIMUBANZI s'est principalement attelée à la présentation de la vision du Ministère National des Mines sur l'exploitation minière artisanale. Dans sa communication l'orateur a donné un rappel historique avant de présenter la vision proprement dite, basée sur le discours programme du 1<sup>er</sup> Ministre devant l'Assemblée nationale. En effet, dans son discours, le Premier Ministre, en présentant le 5<sup>ème</sup> pilier de son action gouvernementale, il a dit

que son gouvernement s'attèlera, dans les meilleurs délais, à mettre en place les différentes mesures d'application des nouvelles dispositions du code minier afin de permettre au pays et à toute la population congolaise de tirer davantage profit de l'exploitation de nos ressources minières. D'où la vision d'une exploitation minière respectant la législation minière, les normes régionales et internationales, et promotrice d'une classe moyenne congolaise. Il a conclu sa communication en affirmant que l'EMA occupe des dizaines des milliers des congolais ; d'où la nécessité pour le ministère des mines de l'organiser dans l'intérêt de l'économie du pays.

La deuxième communication, celle de Monsieur Honoré MBAYO, s'est appesantie sur les innovations du Code Minier en rapport avec l'organisation du secteur minier artisanal en République Démocratique du Congo. Pour l'orateur, c'est dans le souci de la création d'une classe moyenne que l'avènement de l'artisanat minier a vu le jour. Il a poursuivi sa communication en donnant les innovations majeures du code minier révisé en rapport avec le secteur minier artisanal : la création d'un fonds minier pour les générations futures (FOMIN), la mise en œuvre des principes de traçabilité et de certification de l'origine des substances minérales, la cartographie nationale des sites miniers et la constitution d'un fonds de réhabilitation pour les Zones d'Exploitation Artisanale. L'orateur a terminé sa communication en indiquant que la province du Haut-Katanga qui regorge plus de 350 coopératives minières agréées par le Ministère des Mines n'arrive à encadrer que très faiblement les exploitants artisanaux. En outre, les sociétés minières détenant plusieurs Permis d'Exploitation ou de recherche non exploités devront, à l'avenir, ouvrir des couloirs aux exploitants artisanaux par des contrats de partenariat.

La troisième communication, celle de Monsieur Youssouf MUSIWA s'est focalisée sur la cartographie des intervenants du secteur minier dans la province du Haut-Katanga. Dans sa communication, l'orateur a d'abord présenté les missions du SAEMAPE qui a existé depuis 2003 sous l'appellation SAESSCAM. S'agissant de la cartographie proprement dite, l'orateur a présenté des tableaux et des cartes qui permettent de localiser les exploitants miniers artisanaux et de les dénombrer. Il a terminé sa communication en présentant les défis dans la surveillance du secteur dont l'insuffisance des moyens financiers et des données géologiques.

La quatrième communication, celle de Madame Mariana BWEMA est revenue sur l'aperçu général du secteur minier artisanal en RDC en se basant sur le cas du Nord Kivu. L'oratrice a commencé par rappeler l'historique de l'EMA en RDC et ensuite les bases légales avant de terminer par les défis que pose cette exploitation. Pour l'oratrice, après la désertion des anciens concessionnaires économiquement puissants juste après l'indépendance de notre pays, les congolais ont eu le goût du commerce des minerais en se jetant dans les différentes concessions apparemment abandonnées. En ce qui concerne les bases légales, l'oratrice a cité le code et règlement miniers ainsi que quelques arrêtés interministériels, ministériels et provinciaux régissant le secteur de l'EMA. L'oratrice a terminé sa communication en donnant les défis de l'EMA au Nord Kivu dont le déficit de l'encadrement et l'inaccessibilité des ZEA. Comme perspectives d'avenir, l'oratrice a plaidé pour la pratique de la bonne gouvernance dans le secteur

minier, afin d'impulser la croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté dans le pays.

La cinquième communication, celle de Maître Jacques Kaumba, s'est focalisée sur la coopérative OHADA au regard de l'organisation de la coopérative selon le code minier. Dans sa communication, l'orateur a commencé par donner les considérations générales dont la définition des concepts comme : l'agrément, la coopérative minière, l'exploitant artisanal et la société coopérative. L'orateur a ensuite présenté l'organisation et le fonctionnement des coopératives ainsi que les opportunités et défis. L'orateur a terminé sa communication en démontrant que la constitution de la coopérative minière, son immatriculation au Registre des Sociétés-Coopératives et l'obtention de la personnalité juridique, ne suffisent pas pour exercer les activités minières en tant que telle ; il faut en plus obtenir l'arrêté portant agrément délivré par le Ministre ayant les mines en sa charge.



**Figure 2.2.** Photo de quelques autorités politiques présentes du début à la fin de la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK : (à gauche) Madame Sophie, Directrice de la réforme de l'artisanat minier et suivi des procédures dans la province du Lualaba et (à droite) Monsieur René BANZA KAPYA, Ministre Provincial en charge des Mines dans la Province du Haut-Katanga

La sixième et dernière communication de la première journée, celle de Monsieur René Banza, Ministre Provincial des Mines du Haut-Katanga, s'est principalement focalisée sur les attentes du Gouvernement Provincial du Haut-Katanga face à l'exploitation et la commercialisation des produits issus de l'EMA. Ces attentes se résument en : maîtrise des effectifs et sécurisation des creuseurs dans leurs sites de

travail, affiliation des coopératives minières à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et implication des coopératives dans la formation et la reconversion des creuseurs dans d'autres types de métiers. En ce qui concerne la commercialisation des produits issus de l'EMA, l'orateur a rappelé les dispositions de l'article 116 du code minier qui stipulent que les exploitants artisanaux ne peuvent vendre leurs produits miniers qu'aux négociants, aux marchés boursiers, aux comptoirs ou organismes agréés ou créés par l'Etat. L'orateur a terminé sa communication en évoquant le projet de création de deux centres de négoce dont les emplacements possibles sont les axes Likasi-Mitwaba-Kambove et Mpweto-Kasenga-Lubumbashi-Kasumbalesa-Mokambo-Sakania.

#### **2.4. Débats en plénière**

Dans les débats en plénière, on a noté les inquiétudes des participants sur l'absence des déchéances des titres miniers dormants, l'absence des statistiques en ce qui concerne l'émergence de la classe moyenne congolaise et l'affectation de 5% que les coopératives doivent payer pour la réhabilitation de l'environnement.

### 3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE

Les travaux de la deuxième journée ont connu 3 temps forts :

- Communications ;
- Débat général ;
- Travail en carrefours et restitution en plénière.

#### 3.1. Communications

La deuxième journée a connu 5 communications. Il s'agit de :

- 1) *Quelles stratégies pour surmonter les défis de l'assainissement de la production artisanale du cobalt ? Modèles et expérience de la filière de 3T, présentée par Monsieur Robert Bitumba ;*
- 2) *Partage d'expérience de la situation de la femme dans le secteur minier artisanal, présentée par Madame Agnès Kabey ;*
- 3) *Les initiatives tripartites d'organisation d'une chaîne d'approvisionnement responsable des minerais, de professionnalisation du secteur, présentée par Docteur Guy MUSWIL ;*
- 4) *Cartographie du secteur d'exploitation minière artisanale de cuivre et cobalt en RDC, présentée par Monsieur Sebastian ;*
- 5) *DRC Women in mining, présentée par Madame Dorothée Masele.*

La première communication, celle de Monsieur Robert Bitumba, a consisté en la présentation des stratégies pour surmonter les défis d'assainissement de la production artisanale du cobalt. Dans sa communication, l'orateur a commencé par présenter le RCS Global Group qui est une boîte de consultants offrant des services visant à permettre aux producteurs et exportateurs responsables d'accéder au marché international et à démontrer qu'ils répondent aux attentes en aval. L'orateur a poursuivi sa communication en présentant le contexte dans les 3TG pour voir comment les appliquer dans la filière cuivre-cobalt. S'agissant des leçons apprises dans les 3TG, l'orateur a mis en évidence la mise en œuvre de la traçabilité et la mitigation des risques sur les chaînes d'approvisionnement. L'orateur a présenté les stratégies et pistes pour la filière cuivre-cobalt. Il a terminé sa communication en montrant la nécessité d'assister les exportateurs, les coopératives et les services étatiques à comprendre et à répondre aux exigences des acheteurs sur le marché international.

La deuxième communication, celle de Madame Agnès Kabey, a porté sur le partage d'expérience de la situation de la femme dans le secteur minier artisanal. L'oratrice a présenté les activités de sa coopérative, elle a projeté une vidéo dans laquelle on pouvait voir les femmes en activités sur les sites miniers. Elle a poursuivi sa communication en faisant le constat selon lequel beaucoup de femmes qui sont dans l'EMA opèrent comme laveuses et trieuses des minerais. Elle s'est interrogée si l'interdiction faite à la femme enceinte d'être sur un site minier est une protection de celle-ci ou une discrimination. L'oratrice a terminé sa communication en indiquant que

la viabilisation des ZEA, la mise en place des politiques de promotion et la gestion des flux migratoires sont des défis majeurs à relever dans le secteur de l'EMA.

La troisième communication, celle du Docteur Guy Muswil, s'est focalisée sur les initiatives tripartites d'organisation d'une chaîne d'approvisionnement responsable des minerais. Dans sa communication, l'orateur a donné l'historique de l'EMA en RDC. En ce qui concerne l'état de lieu, l'orateur a mis en évidence l'absence des ZEA viables, l'insuffisance des moyens à la disposition du SAEMAPE pour conduire les exploitants artisanaux vers des sites convenables, la recrudescence des cas d'exploitation minière dans les quartiers résidentiels et l'utilisation des enfants comme main d'œuvre moins couteuse. En termes de stratégie, l'orateur a proposé une approche multi acteurs, pluriannuelle et holistique. Il a terminé sa communication par une note d'espoir fondée sur les atouts majeurs acquis : l'expertise et la documentation disponibles au niveau des différentes composantes de l'IDAK.

La quatrième communication, celle de Monsieur Sebastian, s'est appesantie sur la cartographie de l'exploitation minière artisanale du cuivre et cobalt en RDC. L'orateur a présenté le Centre Carter, le SAEMAPE et le Ministère des mines comme partenaires à la production de cette cartographie réalisée par le BGR. Pour l'orateur, l'objectif de la réalisation de cette cartographie était la création d'une base de données et l'identification des risques et potentiels du secteur minier artisanal dans le copperbelt afin de rendre plus objectif le débat sur l'EMA. L'orateur a donné la méthodologie suivie ainsi que les résultats obtenus en termes de statistiques. L'orateur a terminé sa communication en donnant les défis de l'EMA dans les provinces du Lualaba et du haut-Katanga où cette cartographie a été réalisée. Les résultats de cette cartographie sont disponibles sur le site de l'IPIS.

La cinquième et dernière communication de la deuxième journée, celle de Madame Dorothée Masele, a consisté en la présentation de la plateforme DRC Women in mining. Dans sa communication, l'oratrice a donné la genèse de l'idée, le contenu de la conférence inaugurale et de l'atelier de construction. Pour l'oratrice, tout est partie de la réunion internationale qui s'est tenue à l'hôtel Pullman Karavia « DRC mining week » regroupant les différentes entreprises minières et commerciales œuvrant (en RDC) dans les deux grandes provinces minières à savoir le Haut-Katanga et le Lualaba représentés par leurs gouverneurs. Ensuite, l'atelier de construction qui s'est tenu du 19 au 20 septembre 2019 à Lubumbashi et qui s'est clôturé par une descente sur terrain dans une mine artisanale de Kateketa aux environs de Luisha. L'oratrice a présenté la mission de cette plate-forme qui est celle de mettre fin à toutes les formes de discrimination dont sont victimes les femmes. Elle a terminé sa communication en demandant aux femmes de se lever pour relever les défis majeurs relatifs à la question d'intégration professionnelle des femmes dans le secteur minier en RDC.

### 3.2. Débat général

Dans le débat général, la question de la présence de la femme enceinte sur un site minier et celle de comment sortir les enfants dans les mines d'exploitation artisanale ont fait l'objet de beaucoup de discussions. En ce qui concerne la première question, les participants se sont interrogés sur le fait qu'on interdit à la femme enceinte d'être dans les mines mais on la laisse vivre et dormir à côté de l'homme qui est tout le temps dans les mines et qui ramène la poussière des mines à la maison. Quant à la seconde question, les participants ont recommandé de ne pas attendre des fonds extérieurs pour œuvre à sortir les enfants dans les mines d'exploitation artisanale. Les creuseurs, qui sont aussi parents, doivent refuser de laisser les enfants aller dans les sites miniers.



Figure 3.1. Participants à la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK

### 3.3. Travail en carrefours et restitution en plénière

Les travaux en carrefours se sont déroulés en 3 groupes pour formuler des recommandations. Il a été demandé à chaque groupe de formuler au maximum 5 recommandations les plus pertinentes et de préciser chaque fois à qui ces recommandations sont adressées. Après les travaux carrefours, la restitution ainsi que l'adoption des recommandations ont eu lieu en plénière.

## 4. RECOMMANDATIONS

Les travaux en carrefour se sont déroulés en 3 groupes composés de :

- Groupe 1 : Représentants du Gouvernement
- Groupe 2 : Représentants des Exploitants miniers
- Groupe 3 : Représentants de la Société Civile

A chaque groupe il a été demandé de formuler au maximum 5 recommandations les plus pertinentes. Les recommandations suivantes ont été formulées :

### 4.1. Recommandations du Groupe 1

N°	Recommandations	Destination
1	Adapter les statuts conformément à l'OHADA	Coopératives
2	Dépolitiser l'artisanat minier et donner les moyens au service de géologie pour se déployer à travers tout le pays	Gouvernement
3	Application des sanctions prévues envers les coopératives qui ne se conforment pas aux dispositions de la loi	Gouvernement
4	Repositionnement de la RDC sur le plan international dans la sphère de prise de décisions	Gouvernement
5	Récupération des titres miniers gelés par les titulaires	Gouvernement
6	Instauration de la durée d'agrément d'une coopérative minière (3 ans renouvelables)	Gouvernement

### 4.2. Recommandations du Groupe 2

N°	Recommandations	Destination
1	La ZEA étant une propriété étatique, nous recommandons à l'Etat de mettre en place des politiques de viabilisation de ces ZEA ainsi que la stabilisation des coopératives y installé.	Gouvernement national
2	Identifier tous les acteurs dans la chaîne globale d'approvisionnement cuprocobaltifère, structurer et intégrer les femmes trieuses et laveuses dans les coopératives.	SAEMAPE Coopératives Société Civile
3	Mise en place des services de contre-expertise sur la teneur, le poids ainsi que sur la discrimination tarifaire.	Gouvernements provinciaux (Division des mines)
4	La mise en place des politiques pour la promotion de l'entrepreneuriat local dans divers secteurs économiques.	Gouvernement Entreprises minières Société civile

**4.3. Recommandations du Groupe 3**

<b>N°</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Destination</b>
1	Vulgarisation du plan stratégique national d'EMA	Gouvernement
2	Sensibiliser les coopératives à se mettre en règle avec les textes légaux	Gouvernement et Coopératives
3	Procéder à la réforme des coopératives en tenant compte de la loi OHADA	Coopératives
4	Accepter la cession par les entreprises	Entreprises

## CONCLUSION

Le présent rapport avait pour objet de rendre compte de la 33<sup>ème</sup> plénière de l'IDAK organisée du 04 au 05 novembre 2019 dans la salle des fêtes de Kalubwe Lodge à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga autour du thème : « ***L'artisanat minier : organisation, fonctionnement et défis dans la filière cuivre-cobalt par rapport aux opportunités de la loi n°18/001 modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet portant code minier*** ».

L'objectif de cet atelier était de contribuer au développement de l'artisanat minier du Haut-Katanga, en relevant les obstacles à la mise en œuvre des dispositions prévues par le code minier relatives au secteur minier artisanal. Les travaux se sont déroulés sur deux jours et ont connu la participation d'une centaine de personnes venues des provinces du Haut-Katanga, du Lualaba ainsi que de Kinshasa. Au cours des travaux, les parties prenantes ont examiné les forces et faiblesses des dispositions du code minier révisé relatives à l'artisanat minier et ont proposé des mesures pouvant inspirer des réformes. Des recommandations ont été formulées et remises à qui de droit ; notamment aux gouvernements provinciaux du Haut-Katanga et du Lualaba. Cette plénière a connu la participation et l'intervention des hautes autorités concernées par le thème.

Sont annexées à ce rapport : la liste des participants ainsi que les communications présentées au cours de ces deux journées de travail.

## ANNEXES

1. Liste des participants
2. Présentations